

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 27 mai 2014, à compter de 17 h à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIT ABSENT

Mario Léonard, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

2014-05-140

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Constatation de l'avis de convocation
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Engagement du nouveau directeur des travaux publics
- 5- Modification à la résolution 2014-04-86 (Cautionnement PRMD)
- 6- Engagement de l'étudiant en urbanisme (12 semaines)
- 7- Contrat de réfection de la toiture de la salle du conseil
- 8- Période de questions
- 9- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2014-05-141

NOMINATION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal nomme Monsieur Michel Deslauriers au poste de directeur des travaux publics de la Municipalité de Ferme-Neuve en date du 16 juin 2014. Monsieur Deslauriers entrera alors officiellement en fonction.

QUE le maire soit autorisé à signer le contrat de travail de Monsieur Deslauriers.

ADOPTÉE

2014-05-142

CAUTIONNEMENT

CONSIDÉRANT que l'institution financière « Caisse Desjardins » par l'intermédiaire du Centre Financier les Hautes désire qu'il y ait modification dans le terme de remboursement d'un prêt au Parc Régional Montagne du Diable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la résolution 2014-04-86 soit rescindée et remplacée par la suivante :

CONSIDÉRANT que le *Parc Régional Montagne du Diable* désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 325,000 \$, remboursable sur 15 ans ;

CONSIDÉRANT que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Ferme-Neuve se porte caution en faveur de *Parc Régional Montagne du Diable* d'un montant de 325,000 \$ pour 15 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A » et daté du 26 mai 2014.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents nécessaires pour le cautionnement.

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

ADOPTÉE

2014-05-143

ENGAGEMENT D'UN ÉTUDIANT POUR LE SERVICE DE L'URBANISME

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Monsieur Antoine Beaulieu-Doré soit retenu à titre d'étudiant pour la saison d'été 2014, pour venir en aide à l'inspectrice en bâtiments.

QUE sa rémunération soit fixée à 14.11 \$ l'heure, 30 heures semaine pour une période de 12 semaines.

ADOPTÉE

2014-05-144

OFFRE DE SERVICES – TOITURE DE LA SALLE DU CONSEIL

ATTENDU que la municipalité désire refaire la toiture de la salle du conseil municipal;

ATTENDU que la municipalité a demandé à 2 entreprises de soumissionner sur ces travaux;

ATTENDU que les offres reçues;

Les toitures JLP Bélanger inc.	25,156.07 \$ avant taxes
Toiture de la Lièvre (9224-5661 Québec inc.)	19,490.00 \$ avant taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à « Toiture de la Lièvre, 9224-5661 Québec inc. » l'octroi du contrat au montant de 19,490.00 \$ avant taxes.

QUE le directeur général soit autorisé à faire le paiement à même le surplus accumulé 2012.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil est levée à 17h25.

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général